

Certificat d'Aptitude Professionnelle Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

Présentation :

Ce diplôme se prépare en 2 ans après la classe de 3^{ème}.

Par ses activités, le titulaire du CAP contribue au bien-être des personnes à leur domicile ou en structure dans le respect des règles de savoir-vivre.

Il travaille en équipe lorsque ses activités s'inscrivent dans une organisation du travail collectif et en autonomie lorsqu'il assure seul les tâches qui lui sont confiées.

Périodes de Formation en Milieu Professionnel :

Elles se déroulent sur une durée de 16 semaines réparties sur les deux années de formation :

- 8 semaines en 1^{ère} année : 7 semaines en structures collectives et 1 semaine au domicile individuel privé,
- 8 semaines en 2^{de} année : 5 semaines en structures collectives et 3 semaines au domicile privé.

Les enseignements :

Ils sont organisés à partir de situations professionnelles concrètes et l'évaluation des élèves est réalisée en Contrôle en Cours de Formation.

Domaine Professionnel	Domaine général
En milieu familial	Arts appliqués
Activités liées à l'alimentation	Français/Histoire-Géographie
Activités d'entretien du cadre de vie	Langue vivante
Activités d'entretien du linge et des vêtements	Mathématiques/Sciences Physiques
En milieu collectif	Prévention Santé Environnement
Activités de production alimentaire	Education Physique et Sportive
Activités d'entretien du cadre de vie	
Activités d'entretien du linge	

Poursuites d'études :

Le titulaire de ce diplôme peut envisager une poursuite d'études en :

- 1^{ère} Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Mention Complémentaire Aide à Domicile

Débouchés dans différents secteurs :

Le titulaire du CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif intervient dans les services techniques et structures publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes (maison de retraite, résidence médicalisée, cuisine centrale, lingerie, clinique, hôpital...) ou bien au domicile privé individuel ou collectif d'employeurs particuliers ou par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services (Associations d'aide à domicile).